

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école des Beaux-Arts est ouverte à tous, à partir de 6 ans pendant la période scolaire.

Les inscriptions se font en début d'année scolaire pour toute l'année (possibilité de s'inscrire tout au long de l'année).

Les droits d'inscription sont des cotisations forfaitaires payables soit :

- **en début d'année** pour l'année entière.
- **au début de chaque trimestre** (septembre, janvier et avril).

En cas d'arrêt de fréquentation aux ateliers ou d'absence prolongée, vous devez **impérativement informer le secrétariat sur place ou par écrit** (courrier ou mail). Dans le cas contraire, les cotisations seront dues.

POUR LES ENFANTS

La sortie des enfants ne peut se faire avant la fin des activités à 17 heures. En cas de ***sortie anticipée***, celle-ci devra être signalée au professeur ou au secrétariat par un "mot" écrit (courrier ou mail) des parents indiquant l'heure de départ et le nom de la personne venant chercher l'enfant.

Les enfants doivent être récupérés **dès la fin des activités** et, par mesure de sécurité, ne peuvent, en aucun cas, quitter l'enceinte de l'école sans accompagnement (attendre derrière la grille de la chapelle).

Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les **enfants mineurs** qui doivent quitter l'école seuls ou avec une personne autre que les parents.

Pendant les activités, vos enfants sont susceptibles de se salir, il serait judicieux de mettre une tenue vestimentaire en conséquence ou de se munir d'une blouse, d'un tee-shirt, etc ...

Les enfants peuvent apporter un goûter pour la récréation de l'après-midi et ne doivent pas jeter leur emballage dans la cour, ce lieu doit rester propre.

Le Directeur,
J. C. HUMBERT.